

Les fous au fond du trou

L'enserrement d'Hippocrate La justice vaudoise avait classé l'affaire Skander Vogt. Le TF vient de lui donner tort. Et cela pourrait changer beaucoup de choses au scandale de l'internement psychiatrique en milieu carcéral. Là où même les médecins ont perdu la raison.

Skander Vogt en avait marre de se voir traité comme une bête sauvage dans le quartier de haute sécurité de la prison de Bochuz (VD). Le 11 mars 2010, il avait foutu le feu à sa cellule et il y était mort étouffé suite à une scandaleuse série de bavures des services carcéraux.

Dans la cellule d'à côté, il y avait Dan, un autre « interné » qui croupissait dans une cage sans fenêtre, au prétexte des articles 43 et 64 de notre beau Code pénal suisse (Vigousse, 29.04.11).

Qu'est-ce qu'elles nous racontent, ces intéressantes dispositions? En résumé ceci: « Lorsque l'état mental d'un délinquant exige un traitement médical ou des soins spéciaux (...), le juge pourra ordonner le renvoi dans un hôpital ou un traitement ambulatoire. »

Ainsi formulé, cela semble tout à fait sensé. Sauf que dans la réalité, « par manque de places dans les institutions spécialisées », c'est en taule que restent ces malades.

Skander Vogt, Dan, le colonel égyptien Mohamed El-Ghanam (*La Liberté* et *Le Courrier*, 30.03.12) et tous les autres malheureux un peu dérangés du ciboulot sont enfermés

comme des détenus alors qu'ils ont purgé leur peine depuis belle lurette ou même n'ont jamais été condamnés!

Le colonel, qui s'opposait au régime Moubarak, est enfermé à Champ-Dollon depuis 2007. Petit problème: il s'est avéré qu'il

n'avait rien fait d'illégal, sauf d'être un brin paranoïaque à l'idée d'être descendu par les services secrets égyptiens.

Dan, lui, est trimballé de prison en prison depuis 2006. Six ans de tôle alors qu'il avait été condamné à 16 mois pour un trafic de drogue douce et une rébellion contre deux agents.

Evidemment, tous ces gaillards ne se comportent pas comme des « prisonniers modèles » vu qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont toujours en détention. D'où des tensions avec les gardiens et les vrais détenus, et autres marques de rage et de révolte qui ne font que conforter les



que c'est un « grave problème », mais « que ces personnes en prison sont suivies par des psychiatres et des psychologues ».

Dan, en six ans, n'a vu que de rares soignants avec lesquels il s'est engeulé, car il refuse de se faire gaver de calmants. Et ce n'est que fin avril 2012, en prison, qu'il pourra enfin voir un thérapeute privé à même de le soutenir. Mais sa remise en liberté dépendra toujours des psys officiels mandatés par l'Etat, qui, eux, se feront un malin plaisir de ne prendre aucun risque.

« **Le serment d'Hippocrate** » devenu de nos jours « le serment médical » est pourtant sacrément clair: « Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. »

Il faut être fou pour ne pas comprendre ce que cela veut dire. Pourtant, les médecins psychiatres que nous avons contactés pour leur demander ce qu'ils en pensaient ont fait une crise de mutisme des plus inquiétantes. Alors, y a-t-il encore un médecin dans la salle de soins? 🚫

Patrick Nordmann

Aux âmes bien aliénées...

autorités judiciaires qui, tous les trois mois, reprennent pour ces forcenés une « décision de placement en régime de sécurité renforcée ». Comme les y oblige la loi. Et du moment que les règles sont respectées, pourquoi se poser des questions, n'est-ce pas?

Les services psychiatriques ont bien sûr leur mot à dire dans ce bordel médico-judiciaire. Eh bien, rassurez-vous, ils ne le disent pas. Tout juste admettent-ils